



Le 30 avril 2012

*Transmission par courriel*

Monsieur Gwyn Morgan  
Président du conseil  
Madame Arden R. Furlotte  
Vice-présidente et secrétaire  
SNC-Lavalin  
455, boul René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec)  
H2Z 1Z3

Madame, Monsieur,

La Caisse a aujourd'hui transmis ses votes sur les résolutions présentées en vue de l'assemblée annuelle des actionnaires du 3 mai prochain.

La Caisse a choisi de voter en faveur des résolutions présentées, incluant celle portant sur la rémunération. Notre objectif est simple : ne pas affaiblir SNC-Lavalin alors qu'elle traverse l'une des périodes les plus difficiles de son histoire, pour qu'elle ait le temps et la chance de retrouver sa place de choix parmi les fleurons de l'économie québécoise et l'économie canadienne.

En effet, nous croyons qu'il est essentiel que les employés de SNC-Lavalin puissent avoir confiance en leur programme de rémunération afin de permettre à la société d'aller de l'avant.

Par contre, comme c'est le cas pour d'autres investisseurs, plusieurs de nos questions quant aux événements récents et aux nombreuses allégations faites au sujet de la société restent en suspens et nous tenons à vous exprimer notre malaise.

Nos questionnements par rapport à la résolution sur la rémunération ne portent donc pas principalement sur le programme de rémunération, mais plutôt sur les montants consentis à des membres de la haute direction alors que des enquêtes et des procédures juridiques sont toujours en cours.

Nous comprenons qu'il puisse exister des obligations contractuelles entre SNC-Lavalin et ses dirigeants, dont nous ne connaissons pas la teneur et que vous ne pouvez divulguer pour des raisons d'ordre juridique, mais nous croyons également que SNC-Lavalin doit rendre davantage d'information disponible à ses actionnaires à mesure que les enquêtes en cours font la lumière sur ces événements. La Caisse s'attend donc à davantage de transparence à cet égard compte tenu de la nature extrêmement sérieuse de ces allégations et à ce que soient rendues publiques les mesures qui seront mises en place pour s'assurer que de tels événements ne se reproduisent plus.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie Giguère  
Première Vice-présidente,  
Affaires juridiques et secrétariat